



COMMUNE DE WUENHEIM INFORMATION AUX HABITANTS

ANNÉE 2026, N° 1

JANVIER 2026

Informations sur la
page internet de
Wuenheim :
<https://www.mairie-wuenheim.fr/>

et sur Facebook :
<https://www.facebook.com/wuenheim68>

DANS CE NUMÉRO :

Inscription sur 2
les listes élec-
torales

La végétalisa- 2
tion du cime-
tière

Numéros à 2
connaître

Elections 3
municipales

La matinale 4
de l'habitat

La boutique 4
ouverte à tous

Eclairage 4
public

Aménagement rue de la Fonderie

Des travaux importants vont prochainement être engagés rue de la Fonderie pour améliorer son aménagement et la sécurité des usagers.

Dans un premier temps, ENEDIS interviendra fin mars – début avril pour procéder au renforcement des réseaux électriques. Ces travaux, indispensables à la fiabilité de l'alimentation et à l'anticipation des besoins futurs, pourront entraîner des perturbations temporaires de la circulation et du stationnement.

À l'issue de cette phase, la commune engagera un aménagement sécuritaire de la rue de la Fonderie, avec pour objectifs l'amélioration des conditions de circulation, la modération des vitesses et la sécurisation des déplacements pour l'ensemble des usagers.

La pose des enrobés interviendra dans un dernier temps, sous réserve de conditions météorologiques favorables, condition indispensable pour garantir la qualité et la durabilité des travaux.

La Commune de Wuenheim remercie les riverains et usagers pour leur compréhension face aux désagréments temporaires liés à ce chantier, réalisé dans l'intérêt du cadre de vie et de la sécurité de tous.



CAMPAGNE PÉRISCOLAIRE RENTREE 2026/2027



Chers parents,

La campagne d'inscription de l'année 2026/2027 du périscolaire « Les petits Écureuils » à Wuenheim aura lieu du lundi 9 mars au vendredi 20 mars 2026.

La fiche de recensement des besoins vous sera envoyée par mail pour les familles dont les enfants ont fréquenté la structure en 2025/2026.

Et pour les nouveaux, le dossier doit être retiré dès le lundi 9 mars au périscolaire.

Clôture des inscriptions
le 20/03/2026

Merci et à bientôt !
La direction du périscolaire

Vive Demain !



DU 9 AU 20 MARS 2026



Rue St Gilles
68500 WUENHEIM



07.76.94.10.41



lespetitsecureuils@pepalsace.fr





ÉLECTIONS

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections municipales des **15 et 22 mars 2026**, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Cette inscription n'est pas automatique (sauf exceptions) : elle dépend de démarches personnelles.

Les dates clés pour les élections municipales de mars 2026

- **4 février 2026** : date limite pour s'inscrire **en ligne** sur les listes électorales.
- **6 février 2026** : date limite pour s'inscrire **en**

mairie sur les listes électorales.

- **15 mars 2026** : premier tour de scrutin pour les élections municipales 2026.

- **22 mars 2026** : second tour de scrutin pour les élections municipales 2026.

Qui peut s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez **avoir le droit de vote**.

Pour cela, vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection,
- être de nationalité fran-

çaise,

- jouir de vos droits civils et politiques.
- Vous devez également avoir une attache avec la commune d'inscription au titre de :
votre domicile principal, votre qualité de contribuable, ou votre qualité de gérant de société.

Un citoyen d'un pays de l'Union européenne résidant en France peut également s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie pour participer aux élections municipales et européennes en France.

Wuenheim passe aujourd'hui un nouveau cap avec la végétalisation de son cimetière.

La nature dans notre cimetière
tout le monde y gagne

-  * **Réduction de la chaleur**
-  * **Absorption de l'eau dans les sols et du CO2**
-  * **Des espaces respectueux de la santé des visiteurs**
-  * **Favorable à la biodiversité**
-  * **Amélioration du cadre de vie**

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de gestion plus respectueuse de la nature.

Ainsi, l'ensemble des allées et inter-tombes du cimetière ont été engazonnées.

De nouvelles règles d'interdiction sont applicables :

-  interdiction d'arracher le gazon.
-  interdiction de nettoyer les sépultures avec de l'eau de javel ou tout autres produits détergents non biodégradable.
-  interdiction d'utiliser des produits phyto-sanitaires.

Le Nettoyage des monuments funéraires est donc autorisé uniquement à l'eau claire, à l'eau savonneuse ou à l'aide de produits biodégradables.

La Municipalité remercie par avance l'ensemble des familles pour leur compréhension et leur contribution à la préservation de ce lieu commun, dans le respect de la nature et de la mémoire de chacun.



URGENCE GAZ : 03 89 62 25 00



URGENCE EAU : 03 89 62 25 01

ENedis

**Contactez directement le service d'urgence dépannage
au 0972 675 068**

Elections Municipales 15 et mars 2026

ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2026

NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

Document réalisé par
l'Association des Maires du Haut-Rhin
destiné à l'information des habitants
novembre 2025



**Communes de moins de 1 000 habitants
la commune de Wuenheim est concernée**

Loi du 21
mai 2025

Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu le dimanche 15 mars 2026 (1er tour) et le dimanche 22 mars 2026 (Second tour).
La loi du 21 mai 2025 a harmonisé les règles électorales en imposant désormais dans toutes les communes un scrutin de liste paritaire.

**Un changement important pour 2026 :
vous voterez pour des listes bloquées de candidats**

Voici ce qu'il faut retenir :

- ✗ Le panachage est INTERDIT : il est désormais interdit de modifier un bulletin. Vous ne pouvez pas rayer ou ajouter des noms ni modifier l'ordre des candidats.
- ✗ AUCUNE inscription ne doit être apposée sur le bulletin ni AUCUN signe distinctif : annotation, froissement, déchirure, coupage, perforation...

Adéfaut, le vote sera considéré comme NUL

1 bulletin = 1 voix

Il n'y a qu'un seul tour de scrutin dès lors qu'une liste obtient la majorité absolue* des suffrages exprimés**. Le vote d'au moins un quart des électeurs inscrits n'est plus nécessaire. La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit la moitié des sièges et l'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix. Concrètement, dans toutes les communes où une seule liste est candidate, elle est automatiquement élue au 1er tour. S'il y a deux listes, l'une des deux obtient nécessairement la majorité absolue (sauf égalité parfaite des voix) et un seul tour suffit. En revanche, si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour est nécessaire. La liste qui arrive en tête au second tour remporte la moitié des sièges. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

*au moins la moitié plus un des suffrages exprimés / **total des bulletins moins les bulletins blancs ou nuls

Election du maire et des adjoints / intercommunalité

Lors de sa première réunion, le conseil municipal procède à l'élection du maire et des adjoints. A l'issue de cette réunion, vous connaîtrez également les conseillers communautaires qui représentent la commune au sein de l'intercommunalité. Ils sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal, c'est-à-dire le maire et, en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune, le 1er adjoint, le 2ème adjoint...

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale

Etes-vous bien inscrit (e) ? pour le savoir, vous pouvez contacter la mairie de Wuenheim au 03 89 76 73 13 ou vous rendre sur le site : <https://www.elections.interieur.gouv.fr> Dates limites d'inscription : 4 février 2026 (téléprocédure) et 6 février 2026 (mairie) - sauf cas particuliers- R5, L17, L30 du Code électoral

Le Bureau de vote de Wuenheim est ouvert de 8h à 18h en mairie

Municipales 2026

Le mode de scrutin change pour
les communes de moins de 1 000
habitants





MATINALE de l'HABITAT

Samedi 7 février 2026 - De 9h00 à 12h00

au Château de la Neuenbourg (Guebwiller)



Location, projet immobilier, rénovation :
des conseils juridiques, financiers et techniques
pour les propriétaires bailleurs et les investisseurs



Inscription conseillée :

☎ 03 89 52 12 34

🌐 www.cc-guebwiller.fr/agenda/matinale-habitat

☐ directement via le QR-Code ci-contre

La Boutique



**CROIX-ROUGE
FRANÇAISE**

la **Boutique**

UNITE LOCALE DE GUEBWILLER

34, rue des Chanoines

68500 GUEBWILLER

Téléphone : 06 76 44 14 55

Les prochaines ouvertures

Samedi de 09 H 00 à 12 H 00

03 Janvier 2026

07 Février 2026

07 Mars 2026

Mercredi de 14 H 00 à 17 H 00

14 Janvier 2026

18 Février 2026

18 Mars 2026

Samedi de 09 H 00 à 12 H 00

11 Avril 2026

02 Mai 2026

06 Juin 2026

Mercredi de 14 H 00 à 17 H 00

22 Avril 2026

13 Mai 2026

17 Juin 2026

Samedi de 09 H 00 à 12 H 00

04 Juillet 2026

01 Août 2026

05 Septembre 2026

Mercredi de 14 H 00 à 17 H 00

15 Juillet 2026

12 Août 2026

16 Septembre 2026

Samedi de 09 H 00 à 12 H 00

03 Octobre 2026

07 Novembre 2026

05 Décembre 2026

Mercredi de 14 H 00 à 17 H 00

14 Octobre 2026

18 Novembre 2026

16 Décembre 2026

Elle est OUVERTE A TOUS

Eclairage public

L'entretien de l'éclairage public de la commune est assuré par la société **VIALIS**, basée à Colmar.

En cas de dysfonctionnement constaté, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais au **03 89 76 73 13** ou à **accueil@mairie-wuenheim.fr**.

Les interventions de VIALIS sont programmées **une fois par mois** afin de procéder aux réparations nécessaires.

